

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
de l'Union Professionnelle des Ergothérapeutes
belges francophones et germanophones
le mardi 20 avril 2021
à 18h45

Association sans but lucratif reconnue comme Union Professionnelle.
Siège social : avenue Jean Burgers, 2 bte 25-1180 Bruxelles (Uccle).
Entreprise n° 0413 264 045 - RPM : Bruxelles-Capitale.

L'Assemblée Générale s'est tenue en visuo-conférence via la plateforme Zoom (suite au confinement Covid-19). <https://zoom.us/j/92580101857>

Les convocations ont été signifiées aux membres adhérents et effectifs par mail et dans les newsletters du site de l'UPE le 8 avril 2021.

Sont présents : 15 membres dont 9 membres effectifs
(Béatrice Theben, Marc-Eric Guisset, Cécile Arpigny, Carine Hacken, Yolaine Dangel, Manuel Pagnoul, Gwendoline Terrana, Géraldine Previnaire et Anne Ledoux)

Procuration des membres effectifs :

Thomas Otte, membre effectif, a donné procuration à Cécile Arpigny
Stéphane Camut, membre effectif a donné procuration à Carine Hacken

Avec 11 membres effectifs présents ou représentés sur 11, le quorum des participants atteint 100%.
Suivant les statuts, les décisions prises à cette Assemblée Générale Extraordinaire du 20 avril 2021 sont validées.

ORDRE du JOUR :

- Tous les membres effectifs présents ou représentés donnent leur accord à l'UNANIMITE pour accepter la convocation pour ce jour du 20 avril 2021
- Modification de l'adresse de notre siège social.
- Mise en conformité des statuts suivant le code des sociétés et associations (nouvelle loi du 1 mai 2019)

La séance est ouverte à 18h45 par le président Marc-Eric Guisset.

- **Acceptation de la convocation tardive**

À l'unanimité, les membres effectifs présents ou représentés valident la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire ce mardi 20 avril 2021 à 18h45, malgré l'envoi tardif de la convocation.

En effet, la date et l'ordre du jour principal à savoir la modification de l'adresse du siège social avaient été annoncés dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 23 mars 2021.

- **Modification du siège social**

A l'unanimité des membres effectifs présents ou représentés, l'Assemblée Générale Extraordinaire suit la proposition du Conseil d'Administration.

Elle valide la modification de l'adresse du siège social.

Après parution au Moniteur, la nouvelle adresse sera:

Union Professionnelle des Ergothérapeutes belges francophones et germanophones,
Association sans but lucratif reconnue comme Union Professionnelle.
RPM : Région Wallonne – Entreprise n° 0413 264 045

Chaussée de Braine-le-Comte, 89 A2
1400 Nivelles

- **Mise en conformité des statuts suivant le code des sociétés et associations**

À l'unanimité, les membres effectifs présents ou représentés valident la mise en conformité des statuts suivant le code des sociétés et associations.

à savoir :

- Acceptation du ROI du 28 mai 2020
- Tout membre arrêtant le paiement de sa cotisation annuelle est considéré comme démissionnaire
- L'invitation à toutes assemblées générales ou assemblées générales extraordinaires doit parvenir au moins 15 jours francs avant la date définie.
- La durée du mandat des administrateurs est de deux ans
- En cas de démission d'un administrateur, le remplacement se fera dans un délai raisonnable. La démission sera actée à l'Assemblée Générale et prendra cours à ce moment là.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 19h05

Secrétaire
Carine Hacken

Président
Marc-Eric Guisset